

du 30/07/2009

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le trente juillet à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Approbation des
nouveaux statuts du SDEE

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : MM..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors de la réunion du comité syndical du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère du 12 juin 2009, il a été décidé la modification des statuts de cette structure rendue nécessaire du fait de l'évolution de ses activités.

NOTA- Le Maire certifie que
la convocation du Conseil avait
été faite le 16 juillet 2009

Après exposé de cette situation et lecture des nouveaux statuts du SDEE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les nouveaux statuts du SDEE tels que présentés et annexés à la présente.

Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le 30 juillet
2009
Le Maire,

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après
dépôt ou transmission en
Préfecture le 30 juillet 2009
et publication ou notification
le 30/07/2009